

Conseil de quartier « Secteur Est »

24 juin 2025 – Salle de projet du Puits Manu – 35 habitants

Elus Présents : Jacques, Yves, Adrien, Juanito, Stéphanie Doyen, Joël, Natalina Hardouin, Jean-Marie Langlois

1. Questions de la réunion précédente

- Entretien des arbres rue Edwige Feuillère

Les arbres de la rue ont été intégrés en 2024 au plan de suivi du patrimoine arboré de la ville. Ce plan de suivi s'est déployé sur plusieurs années au vu du nombre d'arbres à recenser. Il permet de déterminer arbre par arbre l'état sanitaire et les besoins d'élagage, voir le cas échéant d'abattage. En cas d'abattage, la ville cherche autant que possible à replanter, mais pas forcément au même endroit et pas forcément aussitôt. Mais chaque année, une centaine de nouveaux arbres sont plantés sur l'ensemble de la ville.

Une riveraine confirme que l'entretien a été réalisé et elle remercie la municipalité.

- Entretien du cimetière

L'année dernière avait été une année très compliquée. Une nouvelle organisation a été mise en place par le service espaces verts avec des passages tous les 15 jours de l'ensemble de l'équipe du service espaces verts. Ceci doit produire des effets

- Bruits de Voisinage

Un rappel a été fait dans le dernier bulletin municipal sur les horaires pour les travaux bruyants.

- Réouverture de la rue Entre Deux aux vallées

Suite à l'autorisation donnée par l'expert judiciaire, la rue est rouverte. Conformément aux échanges en conseil de quartier, elle a été mise en sens unique pour éviter que la voie soit utilisée comme raccourci par des véhicules en transit et pour apaiser fortement la circulation dans le quartier.

Une habitante remercie pour la réouverture. Les riverains confirment que cette réouverture en sens unique est une bonne chose. Une riveraine indique qu'il reste quelques personnes qui la prennent en sens interdit mais c'est occasionnel.

- Signalétique de la Loire à Vélo

La signalétique a été modifiée suite aux incohérences soulevées par un habitant.

- Rue Croquemotte, rue du Colombier et rue des Marais

Des modifications ont été apportées. Un échange sera engagé avec les riverains au cours de la réunion sur l'efficacité des mesures mises en œuvre.

- Point d'apport volontaire au clos de la chapelle

Le point d'apport volontaires du Clos de la Chapelle a été créé et est opérationnel depuis mi-juin. L'ensemble des bacs sont en cours de récupération. Les habitants sont satisfaits.

- Chemin des Clos neufs

Un habitant remercie la municipalité pour la pose d'un panneau au chemin des clos neufs.

2. Questions nouvelles :

- Rue Colombier/Croquemotte/Marais

La Municipalité interroge sur le bilan tiré de la rue Croquemotte à sens unique et sur le stop ajouté après un an de fonctionnement. Globalement, l'objectif est jugé partiellement atteint concernant la vitesse.

Si cet aménagement a apaisé la circulation de la rue Croquemotte, une habitante considère cependant que le fait de reprendre la rue des Marais ou la rue de Colombier est pénalisant pour les trajets. L'objectif qui était de dévier le trafic de transit par l'avenue des Clos Neufs n'est pas encore obtenu chez de nombreux automobilistes.

Un habitant confirme notamment que la ruelle du Colombier est beaucoup plus empruntée qu'auparavant, ce qui la dégrade. Il est notamment signalé en trou en haut de la ruelle. Il est rappelé le mode de fonctionnement d'Allo Voirie pour que les habitants signalent eux-mêmes ce genre de désordres dans la voirie sans attendre le conseil de quartier. Il est également signalé qu'il y a des haies qui dépassent de chez les riverains.

Concernant la ruelle de colombier, il est proposé d'expérimenter de fermer cette route (installation d'un obstacle dans un bout) pour qu'elle ne serve plus de raccourci et demeure uniquement à son usage initial de desserte des riverains. Les véhicules devront utiliser la rue du Colombier ou modifier leur trajet. La solution est jugée intéressante par de nombreux riverains présents.

Suite donnée : Transmis pour avis aux élus concernés

Concernant l'aménagement de chicanes dans la rue du Colombier, Adrien Legros rappelle que l'objectif de l'aménagement était de libérer les trottoirs pour sécuriser les piétons. Il est constaté qu'il y a un manque d'appropriation de l'aménagement par les riverains et que de nombreuses personnes continuent de se stationner sur le trottoir. Adrien Legros rappelle que le stationnement sur la chaussée est autorisé et qu'il faut libérer le trottoir.

Un riverain signale qu'il a une gêne au niveau de sa sortie du 1 rue du Colombier et qu'il serait possible de positionner la chicane de l'autre côté de la voie, le long de son habitation. Il sera proposé une rencontre sur place pour ce riverain.

- Piste cyclable rue de Chateaudun

Une habitante interroge sur le fait que la piste cyclable venant de la rue de Chateaudun s'interrompt au niveau de la rue Croquemotte. Si en allant vers le centre-ville, il est possible de passer par la rue des Marais mais dans le sens inverse, cela oblige de prendre les rues à contre sens alors qu'elles sont étroites.

Il est rappelé que les cyclistes ont le droit de prendre la rue des Marais à contre sens. Il existe aussi le sentier du Pouet de Levrault ou la rue Porte aux Febvres.

- Rue de l'Abattoir / Rue Saint Michel

Un riverain indique qu'à l'intersection de la rue de l'Abattoir et de la rue de Chateaudun, il manque un passage piéton pour traverser la rue de l'Abattoir. A cet endroit les trottoirs sont très étroits.

Suite donnée : Transmis pour avis aux élus concernés

- Stade Lebugle

Un habitant demande un point sur l'avancement du projet de reconversion du stade Paul Lebugle.

Monsieur le Maire explique que les travaux de construction du nouveau stade dans le quartier de Bel Air ont débuté et dureront jusqu'à l'automne. Le club de l'US Beaugency pourra alors quitter le stade Lebugle qui sera désaffecté.

C'est seulement une fois que le nouveau stade sera terminé et que Lebugle aura été complètement désaffecté que sa reconversion pourra débuter, vraisemblablement en 2026. Il y a un projet déposé par le promoteur ImmoLeu qui comprend la réalisation d'une soixantaine d'appartements, d'une résidence senior haut de gamme, d'un hôtel et d'une crèche. Monsieur le Maire informe que suite aux échanges avec les riverains et l'Architecte des bâtiments de France, le projet a été amendé par rapport à la version présentée au printemps 2024, certaines hauteurs de bâtiment ont été revues à la baisse.

Le permis est toujours en cours d'instruction car la Préfecture a demandé une étude d'impact préalable qui se déroule sur deux saisons (printemps et été) et dont les résultats seront donc déposés fin septembre/début octobre.

L'habitant demande également quel est le périmètre exact du Clos César car il y avait une maison contiguë au stade qui était à vendre et des discussions auraient eu lieu pour l'intégrer éventuellement au projet. Monsieur le Maire confirme que la maison a été proposée au promoteur mais qu'après étude, il n'a pas donné suite. Il est donc confirmé que le projet concerne exclusivement le périmètre du stade.

- Toilettes publiques

Un riverain signale qu'il manque un panneau toilettes publiques sur les toilettes créées en bord de Loire. Une habitante indique qu'il n'est pas indiqué non plus qu'il y a une pompe à vélo. Un habitant signale aussi que les locaux à vélo sont très peu utilisés.

- Rue des Marais

Une habitante demande si la circulation des vélos est autorisée à contre-sens pour les vélos. Adrien Legros confirme que la circulation des vélos est autorisée à contre-sens dans les zones 30 depuis 2008. Il témoigne l'importance de cette rue pour les circulations douces.

- Frelon asiatique

Une habitante demande s'il existe une aide de la mairie pour les destructions de nids de frelons. Elle signale qu'il y a des territoires proches (CC Beauce Val de Loire) qui prennent en charge cette intervention. Il est indiqué qu'il n'y a pas de participation financière de la ville sur ces interventions mais que cela peut être réfléchi.

Suite donnée : A la suite de la suggestion en conseil de quartier, un projet a été élaboré au cours de l'été 2025. Le conseil municipal a approuvé en octobre 2025 un dispositif d'aide désormais applicable qui permet une prise en charge à hauteur de 50 € pour les destructions de nid sur la commune.

- Sécurité

Une personne témoigne qu'elle a été cambriolée rue Pointe Maubinée il y a un an environ. Elle demande s'il y a des caméras dans ce secteur.

Il est expliqué que le réseau de caméra déployé entre 2017 et 2020 était essentiellement localisé dans le centre-ville et dans le secteur du lycée. La Municipalité a souhaité assurer une meilleure protection de l'ensemble des quartiers et a décidé en 2024 le déploiement de nouvelles caméras à toutes les entrées de la ville. Désormais, aucun véhicule ne peut entrer ou sortir de Beaugency sans passer devant une caméra. Ce type de dispositif a un impact réel sur la résolution des enquêtes et sur la prévention de plusieurs facteurs de délinquance (cambriolage, vol à la roulotte, vol de véhicule...). Ceci doit permettre d'éviter les situations rencontrées par cet habitant.

Monsieur le Maire souligne que Beaugency demeure cependant une ville globalement sûre et qu'il y a un excellent travail réalisé entre la Municipalité, la Police municipale et la Gendarmerie nationale.

- Actiloire

Un habitant demande quelle est l'actualité de la zone Actiloire.

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise Rexel bénéficie d'un permis de construire mais que celui-ci a été contesté au tribunal administratif. Nous sommes en attente d'un jugement espéré au 3^e trimestre 2025. Il rappelle cependant que cette entreprise est actuellement déjà sur le territoire, à Baule, et qu'il s'agit donc de maintenir sa présence dans notre département. Il y a un enjeu important de défense des 120 emplois existants. Il souligne aussi que ce projet peut apporter des recettes fiscales importantes pour la commune (plus d'un million d'euros de taxe d'aménagement).

Note hors réunion : Le 9 octobre 2025, cinq jugements du tribunal administratif d'Orléans ont rejeté les 5 recours formés par l'association « Beaugency Béton Camions Ca suffit » et d'autres requérants.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a également un projet d'installation de l'entreprise Joris Ide. Elle est située également à Baule mais n'y a pas de place pour y créer sa nouvelle ligne de production. Elle souhaiterait donc s'agrandir à Beaugency tout en conservant son usine de Baule. Ceci représenterait la création d'une vingtaine d'emplois industriels.

Il y a aussi d'autres plus petites entreprises qui s'installent aujourd'hui sur la zone : une entreprise de BTP qui a déjà construit son bâtiment, un couvreur doit arriver d'ici la fin de l'année, une entreprise de drone a racheté un bâtiment existant et il y a un projet de création de plusieurs cellules artisanales qui seraient mises en location. En conclusion, la zone Actiloire après des années de sommeil a retrouvé une dynamique.

- Poubelles rue des Iles

Une habitante signale qu'il y a des conteneurs rouges qui ont été ajoutés sur l'aire de camping-car. Il est expliqué que c'est un appoint aux colonnes enterrées pour la période estivale. Ils ont été commandé pour la foire du 1^{er} mai et conservé jusqu'aux Estivales. La riveraine explique cependant qu'ils ne sont pas vidés régulièrement.

Suite donnée : Transmis aux services techniques pour demande de vidage

- Piste cyclable Beaugency-Baule

Monsieur le Maire informe que des premières réunions de travail ont eu lieu avec le Conseil départemental du Loiret et la commune de Baule pour créer une piste cyclable le long de la nationale en direction de Baule, qui permettrait ensuite de relier Meung-sur-Loire.

Il est expliqué que cette piste est envisagée entre la Gendarmerie de Beaugency et l'entrée de Baule. Arrivés à la Gendarmerie, les cyclistes pourront poursuivre par la nationale ou bien emprunter la rue Entre Deux aux Vallées ou la rue Faubourg Porte Dieu selon où ils souhaitent se diriger.

Le positionnement envisagé est au sud de la route départementale, car il y a moins de contraintes techniques et foncières.

- Sentier du Levrault

Il est signalé des haies dépassent sur le sentier, notamment au niveau du poste de gaz. Il est par ailleurs suggéré de faire mieux ce sentier comme liaison douce.

Suite donnée : Courrier adressé aux propriétaires pour les haies dépassant sur la voirie.

- Rue Pointe Maubinée

Il est évoqué un problème de visibilité à l'angle de la rue Pointe Maubinée et de la rue Saint Michel. Après échange, il apparaît que c'est en grande partie lié à une bande jaune qui est effacée et n'est plus respectée.

Suite donnée : Demande d'intervention aux services techniques.

- Quai Dunois

Un habitant explique qu'il y a un transformateur électrique sécurisé avec des barrière qui et particulièrement disgracieux. Les élus confirment mais indiquent que son remplacement n'est pas prévu par Enedis, sauf si c'est la mairie qui prend tout en charge.

- Promenade des Accruaux

En réponse à une question d'habitant, il est rappelé l'interdiction de circulation des voitures sur les Accruaux les week-ends. Il y a des dérogations pour les pêcheurs, les licenciés du club motonautique. Il y a une réouverture en juillet août pour le labyrinthe.

- Quai Dunois

Une habitante signale qu'elle pense nécessaire d'élaguer les arbres situés au niveau l'angle Quai Dunois et Avenue de Chambord.

Suite donnée : Transmis au service espaces verts pour examen de la nécessité d'une intervention.